

Charte pour un festival littéraire diversifié et non discriminatoire

1. But

Cette charte reflète les principes et la responsabilité des Journées Littéraires de Soleure pour des relations honnêtes et respectueuses entre toutes les personnes présentes aux Journées Littéraires de Soleure et pour un festival plus inclusif et diversifié. Aucune forme de discrimination, de harcèlement, de mobbing ou d'abus de pouvoir ne sera tolérée. La charte a pour but l'application du principe d'égalité et des droits fondamentaux des personnes concernées, ainsi que des principes et valeurs des Journées Littéraires de Soleure.

2. Principes

- Les Journées Littéraires de Soleure sont un lieu qui doit être accessible à toute personne intéressée et où l'on peut se rassembler en paix.
- Les Journées Littéraires de Soleure veillent à faciliter l'accès et la participation et à écarter les obstacles.
- Par une langue inclusive et non discriminatoire, les Journées Littéraires de Soleure reconnaissent la multiplicité des réalités de la vie.
- Les Journées Littéraires de Soleure reflètent cette diversité dans leurs activités et événements, et s'efforcent d'inclure différentes perspectives et personnes.
- Les Journées Littéraires de Soleure n'acceptent aucune forme de harcèlement, d'agression, de comportement discriminant ou d'abus de pouvoir.
- Les Journées Littéraires de Soleure favorisent activement un climat (professionnel) sûr, respectueux et fondé sur l'égalité.
- Les Journées Littéraires de Soleure favorisent la considération et la protection de tous·tes les collaborateur·ices, de tous·tes les invité·es et du public.
- Les Journées Littéraires de Soleure mettent en place une procédure adaptée pour permettre à toute personne concernée de faire des retours, des suggestions, de poser des questions et de signaler des comportements inadéquats.
- Les Journées Littéraires de Soleure s'engagent à agir contre les comportements inadéquats des collaborateur·ices, des invité·es et du public.
- Les informateur·ices et les personnes concernées sont protégées. Les informations sont traitées de façon confidentielle.

3. Communication

Les Journées Littéraires de Soleure communiquent activement au sujet de leurs principes et font connaître les procédures disponibles. L'ensemble des collaborateur·ices, des invité·es et du public sont tenu·es de défendre et de veiller au principe d'égalité et au respect des droits fondamentaux. Les collaborateur·ices sont prêt·es à réagir à d'éventuels problèmes et s'engagent à empêcher, signaler et dénoncer tout comportement inadéquat.

4. Conseil et soutien confidentiels

Toute personne exposée à du harcèlement, des agressions, un comportement discriminatoire ou à un abus de pouvoir en lien avec les Journées Littéraires de Soleure est encouragée à signaler ces événements et à demander conseil et soutien confidentiels, prodigués par une personne de confiance.

Les personnes de confiance peuvent être internes ou externes à l'organisation. Elles peuvent apporter de l'aide directe ou indirecte via du soutien psychologique (non professionnel), de l'accompagnement, des informations, de l'orientation auprès des institutions ou autorités compétentes, etc. Elles sont tenues à la confidentialité.

5. Application, enquête et mesures

Dans le cadre de l'application de cette charte, les Journées Littéraires de Soleure agissent de façon conséquente et prennent les mesures nécessaires. Elles s'assurent que les personnes qui font un signalement ne soient pas défavorisées et que les personnes accusées ne soient pas inutilement pénalisées. Les personnes qui accusent autrui de façon malveillante ou qui nuisent à la réputation d'autrui s'exposent à des conséquences.

En cas de problème, les employé-es fixes et les membres des commissions peuvent s'adresser à une personne du comité. La personne de contact sera communiquée à l'interne.

Les Journées Littéraires de Soleure créent une adresse e-mail où les éventuels retours et préoccupations peuvent être communiqués au bureau du festival. Elles s'assurent également qu'une personne de confiance soit atteignable sur place et par mail jusqu'à un mois après le festival.

Les plaintes peuvent être adressées à la personne de confiance interne ou au comité. En fonction de la gravité de l'évènement, le comité peut décider de la création d'une commission de réclamation. La commission peut prendre des mesures telles que des avertissements, des réprimandes, des instructions ou des interdictions d'accès. Dans les cas graves, la commission peut demander le licenciement (ordinaire ou immédiat) de collaborateur-ices.

La personne de confiance et les collaborateur-ices du bureau du festival peuvent interdire l'accès aux Journées Littéraires de Soleure pour la durée du festival en cours.

Nous nous réservons le droit d'engager des poursuites civiles et pénales.

6. Champ d'application et entrée en vigueur

Cette charte s'applique à tous·tes les collaborateur-ices et invité-es des Journées Littéraires de Soleure durant leur engagement pour les Journées Littéraires de Soleure. Tous·tes les collaborateur-ices, invité-es et partenaires sont rendu-es attentif-ves aux directives et aux principes.

La charte est publiée sur le site litteratur.ch et entre en vigueur le 18 avril 2023.